



Concours d'écriture 2026 de la SPAF BRETAGNE

Le thème est libre pour les trois catégories de ce concours :

- Poésie classique avec ou sans formes fixes.
- Poésie libre sous quelque forme que ce soit (y compris prose poétique) : seront privilégiés le rythme, la musicalité, l'éloquence des images, la subtilité des références.
- Nouvelle en prose

Sont autorisés par concurrent au maximum 2 poèmes et une nouvelle. Chaque poème ne devra pas dépasser 30 vers et la nouvelle, 3 pages format A4.

Le concours s'adresse aux personnes francophones pour des œuvres inédites (c'est-à-dire non déjà publiées dans un recueil papier ou ebook, sur les réseaux sociaux ou les sites de poésie). Les auteurs certifieront que leurs poèmes ou leur nouvelle sont un original pensé et écrit par eux, et ne sont ni une copie, ni un extrait de texte existant, ni une rédaction réalisée par Intelligence Artificielle, et qu'ils ne contiennent aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'organisation. Tout plagiat sera exclu.

Toutes les œuvres présentées, dactylographiées (interligne 1,5, police de type New Roman) ou manuscrites, le seront sur papier blanc format A4. Le candidat choisira une devise (nom + adjectif) qu'il reportera en haut à gauche texte. En haut à droite figurera la section pour laquelle il concourt.

Le droit de participation est de 8 € pour le premier poème, 4 € pour les suivants et de 10 € pour la nouvelle. L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement.

Chaque envoi comprendra :

- + les œuvres de poésie en 3 exemplaires et/ou la nouvelle en quatre exemplaires
- +1 enveloppe libellée à l'adresse du candidat au format 11 x 22, affranchie pour 20 gr
- +1 enveloppe scellée non affranchie portant la devise du candidat et contenant une fiche avec son prénom, nom, adresse postale, téléphone, adresse mail, et le titre de chaque composition.
- +1 chèque à l'ordre de : SPAF Bretagne, correspondant aux droits de participation.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION : **1^{er} février 2026** (le cachet de la poste faisant foi). Le tout est à adresser, par envoi non recommandé à : SPAF Bretagne, 31 Hent Toull Moger 29000 Quimper.

Chaque section récompensera un lauréat (« Premier prix » qui se verra remettre un diplôme, son texte calligraphié et un livre), un « 2^{ème} prix » (diplôme, son texte calligraphié) et un « 3^{ème} prix » (diplôme, son texte calligraphié).

Le jury, dont les décisions sont sans appel, se réserve le droit de désigner moins de lauréats que prévu, voire aucun lauréat dans une catégorie s'il juge la qualité des écrits insuffisante. Les œuvres ne seront pas retournées. Si le nombre de candidats est insuffisant, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours et les chèques seront alors restitués. Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. De plus les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos, prises à l'occasion de la remise des prix soient publiées sur les sites des associations organisatrices et partenaires.

La remise des prix sera annoncée ultérieurement.

Pour toute question d'ordre pratique,

vous pouvez écrire à l'adresse ci-dessus, ou contacter le 07 82 99 30 68

À vos plumes !

Nouveau site internet en cours de construction